Informations de base	
2012/2053(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur la fixation d'une durée maximale de huit heures pour le transport, dans l'Union européenne, des animaux destinés à l'abattage **Subject** 3.10.04.02 Protection des animaux 3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2053(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée